



Bail commercial lié à un fond de commerce

Par **COFFRE**, le **30/06/2008** à **15:39**

Bonjour,

Suite à l'acquisition d'un fond de commerce, j'ai signé un bail commercial. Le loueur est une SCI.

Hors le signataire du bail n'est pas le gérant de la SCI mais sont épouse. Aucun pouvoir, délégation ou inscription n'a accompagné cette signature.

Questions:

1 – Le bail est – il caduc ?

2 – A qui s'adresser pour le faire annuler ?

Remerciements

Cordiales salutations

Georges COFFRE

Georges.coffre@logic.fr

Par **svh**, le **03/07/2008** à **12:28**

La première question est de savoir si vous voulez rompre ce bail, ou si vous craignez qu'il ne soit caduc.

Demandez à votre interlocuteur les qualités de son épouse au sein de la SCI, et si elle a pouvoir et délégation de signature : sa réponse l'engagera quoiqu'il en soit.